CLISSON SÈVRE & MAINE l'AGGLO

Aigrefeuille sur Maine, le 11 février 2020

SAS SURBOISIERE représentée par Monsieur
VEYSSET Jean-Marc
5 boulevard Magenta
35000 RENNES

Objet : Votre demande de permis d'aménager n° PA 044 071 19 A3002 - LRAR

Monsieur,

Je vous prie de bien vouloir trouver, sous ce pli, l'arrêté relatif à votre demande de permis d'aménager.

Cet arrêté est accompagné le cas échéant, des pièces suivantes :

- le formulaire de demande, les plans du dossier,
- les avis des services extérieurs.

Conformément à l'article R. 424-12 du Code de l'Urbanisme, je vous informe que cet arrêté et le dossier de demande d'autorisation d'urbanisme seront transmis au Préfet le 14/02/2020.

Par ailleurs, vous trouverez ci-dessous quelques informations pratiques dans la mise en œuvre de votre projet :

- Vous devez installer sur le terrain, dès la réception de l'autorisation, et pendant toute la durée du chantier, un panneau réglementaire *(dimensions supérieures à 0,80 m)* et visible depuis la voie publique décrivant le projet avec notamment les mentions suivantes : votre nom, la date de délivrance du permis ainsi que son numéro, la nature du projet et la superficie du terrain, le nom de l'architecte auteur du projet architectural si le projet est soumis à l'obligation de recours à un architecte, ... *(articles A.424-15 à A.424-19 du Code de l'urbanisme)*.
- Vous devez adresser en mairie, au début des travaux deux exemplaires de la Déclaration d'Ouverture de Chantier *(DOC)* et à la fin la Déclaration Attestant l'Achèvement et la Conformité des travaux *(DAACT)* ci-joints.
- La notice explicative, jointe, vous permet d'évaluer le montant de la taxe d'aménagement que vous devrez acquitter.
- Lorsque votre projet est soumis à la Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif *(PFAC)*, vous recevrez un titre du Trésor public vous indiquant le montant dont vous devrez vous acquitter.

Restant à votre disposition pour tout complément d'information,

Je vous prie d'agréer, Monsieur, mes salutations distinguées.

Le Service Urbanisme et Habitat

CLISSON SÈVRE ET MAINE AGGLO

Clisson, Sèvre et Maine Agglo
17 rue de l'Industrie 44140 AIGREFEUILLE-SUR-MAINE
Tél. 02 28 00 88 88 - urbanisme@clissonsevremaine.fr

horaires d'ouverture : 9h-12h30 / 13h30-17h
jusqu'à 16h le vendredi